

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 4 octobre 2021, les ordonnances suivantes:

**B-3**, o. 099 et **P-1**, o. 084, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 241, établissement la mise à sens unique vers le nord de la rue Saint-Dominique, entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue des Pins, pour toute la durée du chantier sur cette dernière avenue;

**C-4.1**, o. 242, édictant les heures de stationnement interdit excepté pour autobus scolaire sur la rue Saint-Hubert, au nord de la rue Cherrier, côté Est

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 octobre 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx